



Hénin-Beaumont, le 21 février 2019

Steeve Briois « héritier spirituel de Gérard Dalongeville » : la Cour d'Appel de Paris déboute le maire d'Hénin-Beaumont

Par un arrêt rendu ce jeudi 21 février, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement de 1^{ère} instance du 29 mai 2018 qui m'avait relaxé et avait débouté Steeve Briois.

Le maire d'Hénin-Beaumont portait plainte contre moi et me réclamait plusieurs milliers d'euros pour l'avoir qualifié, dans un communiqué de presse paru sur le blog du PCF d'Hénin-Beaumont, d'« *héritier spirituel de Gérard Dalongeville* » en raison de ses méthodes démagogiques, de son mépris de l'opposition et de son rôle de premier plan dans le micro-parti Jeanne, visé par une enquête pour laquelle Steeve Briois avait été entendu comme témoin assisté dans le cadre de l'affaire du financement des campagnes électorales du FN.

Le maire d'Hénin-Beaumont prétendait que la formule « *héritier spirituel de Gérard Dalongeville* » était une injure qui sous-entendait implicitement qu'il était corrompu. Ce n'était évidemment pas le cas ; à aucun moment, je n'ai écrit ni même sous-entendu une chose pareille... contrairement à Steeve Briois qui s'est fait un malin plaisir, pendant des années de me présenter comme un « *complice de Dalongeville* ».

Cette décision de la Cour d'Appel est la neuvième victoire judiciaire que j'obtiens depuis 2011 et les premiers procès intentés par le FN pour me réduire au silence. Elle illustre, une fois de plus, l'inanité des multiples plaintes en injure ou diffamation engagées par les harceleurs d'extrême droite contre mes collègues de l'opposition et moi.

D'autres procédures ont été engagées contre moi devant le tribunal correctionnel de Béthune par deux fonctionnaires de la mairie arrivés avec la majorité FN. L'un d'entre eux me reproche de l'avoir qualifié de « militant politique » pour avoir intenté un procès politique à ma collègue Marine Tondelier ; le second me reproche une lettre ouverte dénonçant la censure de notre tribune dans le magazine municipal.

Mes collègues du groupe *Agissons Unis pour Hénin-Beaumont* font également face ou ont déjà dû faire face à des procès du même ordre. Je remercie chaleureusement Hervé Poly, le secrétaire de la Fédération PCF 62 pour son appui constant, depuis toutes ces années. Dans le combat judiciaire, je sais pouvoir compter sur le soutien sans faille de tous mes camarades communistes.

Avec sept procès intentés contre moi depuis 2011, des appels et des pourvois quasi systématiques, je dois être l'un des élus d'opposition les plus poursuivis de France. Ce harcèlement judiciaire du RN est révélateur de la haine et du mépris pour la liberté d'expression qui sont ceux de cette extrême droite héninoise. Les Héninois et Beaumontois méritent mieux que cette équipe de harceleurs et de xénophobes qui instrumentalisent la justice et méprisent la démocratie.

David NOËL,
Conseiller municipal PCF d'Hénin-Beaumont